

# LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ La réforme du Pacte de stabilité et de croissance
- ▶ Portée et limites du concept américain d'*Air Sea Battle*
- ▶ La sagesse



---

Enseignement militaire supérieur Air

DÉCISION

CONSEIL



Différences entre les pouvoirs du Président  
et ceux du Gouvernement

**Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)**

**Directeur de la publication :**  
Col Carlos Martinez

**Rédacteur en chef :**  
Cdt Corinne Robillart

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Ltt Gaëlle Vigy

**Rédacteurs du CESA :**  
Adc Jean-Paul Talimi  
Sgc Fanny Boyer

**Maquette :**  
M. Emmanuel Batisse  
M. Philippe Bucher  
Clc Zita Martins Nunes  
Clc Stéphanie Moulinou

**Crédits photographiques :**  
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

**Diffusion :**  
M. Pierre d'Andre  
Clc Fabrice Moya  
Avt Dany Bachelet

**Correspondance :**  
CEMS Air  
1 place Joffre,  
75700 PARIS SP 07 - BP 43  
Tél. : 01 44 42 80 64  
MTBA : 821 753 80 64  
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

**Impression :**  
Imprimerie moderne de l'Est  
  
Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

**TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS**  
ISSN 1769-4752

## Relations internationales – Géopolitique

Le printemps arabe : les événements (2) ..... 2

## Économie

La réforme du Pacte de stabilité et de croissance..... 4

## Stratégie de sécurité

Portée et limites du concept américain d'*Air Sea Battle*.. 6

## Philosophie

Rousseau : approches du problème politique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles – Hobbes, Rousseau, Pascal.....8

## Espace

Le Centre satellitaire de l'Union européenne, un outil opérationnel de prévention et de gestion des crises ... 10

## Histoire de l'aéronautique et de l'espace

L'appui aérien « centré sur le feu », 1918-2002 ..... 12

## Droit et institutions

Le pouvoir exécutif en France :  
le président de la République - 1 ..... 14

## Sciences

Le vol dans l'espace, de la prouesse technique à l'enjeu commercial ..... 16

## Histoire

L'affaire Dreyfus (1894-1906) ..... 18

## Pensée politique

Idéocratie et idéologie ..... 20

## Éthique

La sagesse ..... 22

## La bibliothèque essentielle

*L'Assommoir* (1877) d'Émile Zola (1840-1902)..... 24

## Arts

Les impressionnistes ..... 26

**Au fil de la plume** ..... 28

## Le printemps arabe : les événements (2)

**Nous interrogeons des mythes : révolution de jeunes / révolution Facebook... et là encore, si l'étude de chaque cas fait rapidement apparaître le particularisme de chaque pays, on peut noter un certain nombre de tendances lourdes.**

### Les acteurs réels et virtuels...

*Une révolution de jeunes ?* La fin de la transition démographique globalement en cours donne une société assez jeune. Ces jeunes, particulièrement touchés par les blocages sociaux, bénéficient de l'expérience des anciens.

*Une révolution Facebook/Al-Jazeera ?* le blocage d'Internet en Égypte indique bien les craintes du pouvoir face à ce média, dont le rôle a été mis en valeur dans la révolution tunisienne. Les séquences filmées sont communiquées à Al-Jazeera/FR24 puis ont un retour sur la population (émulation pour passer à la télévision). Cette nouveauté donne des archives H24 et sous tous les angles. *Cependant ce sont les manifestations dans la rue et la prise de risques associée qui feront la révolution.* Inversement, en présentant au grand jour les divisions, ces médias ne font pas toujours le jeu de l'opposition (cas Syrien). On note aussi l'importance des téléphones portables, omniprésents car abordables, pour coordonner des actions d'envergure.

*Les oppositions égyptienne et tunisienne* seront absentes en tant que force constituée car elle sont autorisées, limitées et décrédibilisées par le régime : leur seul but est souvent de survivre, d'où une auto-limitation. En revanche, l'expérience d'organisation de ses militants, fortement présents à titre individuel, sera cruciale.

*L'importance du fait national :* les drapeaux nationaux sont partout, même s'il y a clairement un effet de contagion et de modèle (cf. salutations et visites internationales pour le premier anniversaire en Tunisie) suite à un sentiment de communauté arabe se libérant de dictatures. On note l'importance des médias transnationaux type Al-Jazeera pour nourrir ce sentiment. En parallèle, il n'y a pas de slogans religieux ou panarabistes, mais des slogans du type « *dégage !* ».

### Le rôle de l'armée et de l'appareil sécuritaire

Il est important pour le déroulement :

– en Tunisie : l'armée (marginalisée, mise au pas depuis 1962 et le coup d'État contre Bourguiba) apparaît comme un rempart contre la police. Les demandes de tir sur la foule ne sont pas claires, l'armée reste globalement en dehors du jeu.

- Contrairement à l'Égypte, où elle apparaît comme une sorte d'État profond qui reste aux commandes, en s'étant désolidarisée du président Moubarak.
- L'armée, aux cadres alaouites, d'Hafez el-Assad demeure l'assurance-vie de la dynastie contre une population majoritairement sunnite, comme lors de la révolte de 1979-82 (avec une répression qui a fait dizaines de milliers de morts).
- Des troupes, sous l'égide du Conseil de coopération du Golfe, aident les forces de l'État bahreïnites contre des révoltés majoritairement chi'ites. (qui, *a contrario* des accusations de lien avec l'Iran, brandissent des drapeaux nationaux).
- Au Yémen, ceux (militaires, députés ou ministres sous l'étiquette du parti unique) qui le pouvaient (autonomie financière ou soutien tribal) ont quitté le navire du Président, quittes à revenir en poste sous une autre étiquette. Le parti unique était un cadre hétérogène pour des tendances équilibrées en force (grande diffusion des armes) : la transition est donc, pour l'instant, moins sanglante qu'en Syrie par exemple.

### **D'autres facteurs de diversité des trajectoires**

La Tunisie est une *révolution de la périphérie* (le centre géographique rural et pauvre du pays) vers le centre (la côte et la capitale).

En Égypte: c'est une *révolution du centre* : la place Tahrir est une icône reprise dans le monde arabe et au-delà.

Au Koweït, l'instabilité est ancienne (2006), et le printemps arabe fournit de nouveaux modèles d'expression et un cadre plus large.

Les révoltes massives de 1979-1982 en Syrie étaient urbaines. Aujourd'hui l'affaiblissement du Ba'th, qui transcendait le clivage confessionnel et redistribuait en conséquence, laisse apparaître un État profond alaouite. Le mouvement de 2011 est plus rural et plus populaire.

Au Maroc, le roi (*jamais mis en cause directement dans des discours publics*) accepte des avancées historiques, pour des acteurs qui le reconnaissent comme chef de l'État : le mouvement populaire fournit ainsi un cadre qui permet au Parti de la Justice et du Développement (qualifié d'islamiste à l'extérieur) de gouverner au sein d'une coalition.

**Entre spontanéité (aucun mouvement, aucune individualité ne peut revendiquer un rôle de dirigeant ou de planification de la révolte, même s'il y a eu des symboles) et organisation (par les nouvelles technologies ou l'expérience des plus anciens), le printemps arabe est une nouvelle phase de transmission du pouvoir, après les coups d'État généralisés des années 1950 à 1960, qui avaient mis en selle des pouvoirs maintenant fortement contestés ou abattus.**

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

# La réforme du Pacte de stabilité et de croissance

**Aux termes du Pacte de stabilité de croissance, les États membres de l'Union économique et monétaire devaient avant et après leur adhésion remplir des critères de convergence relatifs à la maîtrise des déficits budgétaires et des dettes publiques. Mais une dérive des déficits aggravée par la crise financière a entraîné le non-respect du Pacte. La crise de la dette publique ouverte en Grèce et dans les pays périphériques de la zone euro a suscité de nouvelles exigences de rigueur exprimées dans le Six Pack, six textes adoptés en 2011 dans l'Union européenne ainsi que dans le traité d'union budgétaire du 30 janvier 2012, instituant une règle d'or et signé par 25 pays de l'Union européenne.**

Le traité de Maastricht, ratifié par la France en septembre 1992, prévoit que les pays de l'Union européenne doivent, pour concourir à l'Union économique et monétaire (UEM), remplir des « *critères de convergence* ». En juin 1997, lors du Conseil européen d'Amsterdam, les pays membres de l'UEM signent un Pacte de stabilité et de croissance qui complète les critères de Maastricht : nécessité de maîtriser le déficit des administrations publiques qui ne doit pas dépasser 3 % du produit intérieur brut (PIB), la dette publique des États ne devant pas excéder 60 % du PIB.

En signant le traité d'Amsterdam, les pays de la zone euro s'engageaient d'une part à maintenir un budget « *proche de l'équilibre ou en excédent à moyen terme* » et à présenter chaque année, lors d'une réunion plénière des ministres de l'Économie et des Finances (Conseil Ecofin), « *un programme de stabilité* » définissant leurs prévisions de croissance et de politique budgétaire pour les trois années suivantes. A été mise en place une procédure d'examen et de surveillance mutuelle de leurs politiques économiques et de l'évolution de leurs finances publiques. Le Conseil adopte ainsi chaque année « *les grandes orientations des politiques économiques* » pour l'ensemble des États membres. Lors de ce conseil, les ministres peuvent adresser, sur recommandation de la Commission européenne, « *un avertissement préventif* » à un pays qui ne respecte pas les engagements ou encore entamer une procédure pour « *déficit excessif* ». Si les recommandations et les avertissements ne suffisent pas, le Conseil peut entamer une procédure de sanctions financières qui prennent la forme d'un dépôt non rémunéré qui n'est restitué qu'après un retour à la normale.

À la suite des dépassements des critères par la France et l'Allemagne à partir de 2003, ces contraintes se sont trouvées assouplies par une réforme du Pacte en 2005 prenant en compte la conjoncture économique et la nature des dépenses financées par le déficit (investissement, lutte contre la crise ou, pour l'Allemagne, coût de la réunification). La crise financière ouverte en 2007 a aggravé les déficits à la suite des plans de relance et des mécanismes de stabilisation automatique de la conjoncture (diminution des recettes fiscales et augmentation des prestations sociales).

### Les réformes nécessaires

Devant la réaction des marchés face à cette crise de la dette publique pouvant mettre en cause la solvabilité de certains États (Grèce), des réformes ont été mises en place :

- Six Pack, six textes ont été votés par le Parlement européen, en 2011, qui reprennent les contraintes relatives aux finances publiques du Pacte de stabilité et, qui recherchant les causes de divergence entre économies des pays membres de l'Union européenne, conduisent à l'examen de leurs compétitivités respectives.
- Règle d'or du TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) signé le 2 mars 2012 : les pays membres de l'Union s'engagent à introduire dans leur législation nationale une « *règle d'équilibre budgétaire* » harmonisée, l'objectif étant pour chaque État de ramener son déficit structurel (hors effet de la conjoncture) en deçà de 0,5 % du PIB. La Commission sera chargée d'établir les principes communs que devront présenter ces règles nationales et d'établir un calendrier. Des sanctions automatiques et immédiates sont prévues pour les États qui ne respecteraient pas les règles. Le Royaume-Uni et la Slovaquie ont refusé de signer ce traité.

Ce volet « disciplinaire » du traité est complété par des progrès en matière de solidarité, grâce à la création du Mécanisme européen de stabilité (MES) qui s'ouvrira en juillet 2012, succédant au Fonds européen de stabilité financière ; il se consacrera à l'aide financière des pays en difficulté.

Ces nouvelles règles, nécessaires face aux déficits, fortement intégrées, ont l'avantage de rendre beaucoup plus lisibles les trajectoires budgétaires des pays et de l'ensemble de la zone. Mais leur succès repose aussi sur leur « appropriation » par les Parlements nationaux et les opinions publiques.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

## Portée et limites du concept américain d'*Air Sea Battle*

Développé depuis deux ans outre-Atlantique, le concept d'opération *Air Sea Battle* répond à des besoins croissants de synergies entre les différents Services américains, en particulier la *Navy* et l'*Airforce*. *De facto*, la participation du corps des *Marines* est liée à la dimension amphibie du concept, et plus largement au rôle de la *Navy* en son sein. Quant à l'*Army*, elle fait figure de parent pauvre dans un contexte d'austérité budgétaire et de fin des opérations d'envergure en Irak (2011) et en Afghanistan (2013-14).

Dans ce contexte général, le développement d'ASB repose sur trois piliers. Tout d'abord, le concept s'inscrit dans une tendance confirmée par les derniers documents de référence issus du Pentagone (*Revue stratégique* du 5 janvier, projet de requête budgétaire du 26 janvier) : d'une part, un retour à la dynamique de transformation des forces et à une planification des conflits majeurs, retour qui traduit une volonté de revenir aux paradigmes pré-11 septembre. D'autre part, une redéfinition de la posture stratégique vis-à-vis de la Chine, tout en maintenant une force persistante au Moyen-Orient. Face à ces deux tendances, il semble peu probable que le Pentagone s'échine à préserver les acquis de la décennie écoulée, notamment la recherche d'une domination de l'ensemble du spectre conflictuel, incluant les opérations de sécurité, de stabilité et de reconstruction.

Ensuite, compte tenu du développement des capacités militaires de la Chine (et, dans une moindre mesure, de l'Iran), les États-Unis sont confrontés au défi croissant de l'A2/AD (*Anti-Access/Area Denial*), qui vise à interdire aux forces américaines l'accès aux voisinages chinois, notamment en mers de Chine du Sud et de l'Est. Depuis deux ans, les forces américaines cherchent à y répondre en développant des concepts désormais réunis au sein du JOAC (*Joint Operational Access Concept*), dont l'ASB, aux côtés d'autres concepts comme le déni maritime ou le blocus à distance.

Enfin, il faut garder à l'esprit que l'ASB *n'est qu'un* concept. D'une part, ses déclinaisons opérationnelles auront des conséquences importantes sur la politique de défense à l'horizon 2025, en priorité sur le format des forces, la préparation et l'entraînement et le choix des systèmes d'armes. D'autre part, sa portée stratégique potentielle ne doit pas être minorée, puisque l'ASB s'inscrit dans la recherche par les États-Unis d'une maîtrise des risques d'escalade.



Trois éléments combinés sont requis pour la mise en œuvre de l'ASB. Sur plan capacitaire, l'ASB exige le renforcement de systèmes de longue portée, à forte puissance de frappe et capacité d'ISR (Information, Surveillance, Reconnaissance), mais aussi rapides, furtifs et persistants (bombardiers de longue portée, drones aériens, sous-marins). Corollairement, le défi de l'A2/AD requiert des innovations en termes de protection, de renforcement et de diversification des bases avancées. Est notamment préconisé le tissage de réseaux de bases rustiques, chargées d'activités de soutien, comme la lutte anti-mines. Le *seabasing* pourrait constituer une autre solution ponctuelle. Enfin, l'ASB s'inscrit dans une dynamique d'interopérabilité et d'interarmisation en termes de commandement et de contrôle, ISR, guerre réseaux-centrée, PED (*Processing, Exploitation and Dissemination*).

À ce stade, les perspectives de l'ASB restent incertaines. Un enlisement du concept ne peut être exclu, pas davantage qu'une fusion de l'*office* qui lui est dédié au sein d'une structure plus vaste au sein du *Joint Chief of Staff*, ou encore un partage des tâches entre grands commandements régionaux (par exemple *Air Land Battle* pour Centcom et *Air Sea Battle* pour Pacom). Par ailleurs, l'ASB pourrait être éprouvé dans des conflits face à l'Iran ou à la Corée du Nord, et non face à la Chine (à l'image de l'*Air Land Battle* face à l'Irak en 1991).

Il est d'ores et déjà possible d'identifier trois risques associés au développement de l'ASB et susceptibles d'affaiblir la posture des États-Unis dans la zone. Tout d'abord, ce concept ambitieux pourrait éventuellement faire les frais d'une politique d'austérité conduite par le Congrès ou d'un retour aux priorités de stabilisation et reconstruction. Ensuite, tant face à un risque d'escalade que face à une stratégie chinoise de « finlandisation » des territoires contestés des mers de Chine du Sud et de l'Est, l'ASB pourrait s'avérer insuffisant pour rassurer les alliés et partenaires de la zone. En effet, ces deux risques doivent être replacés dans le contexte plus vaste de la dissuasion mutuelle entre les États-Unis et la Chine, et de la recherche d'une forme de « stabilité stratégique » consistant à retrouver une grammaire de la dissuasion avec la Chine.

En conclusion, l'ASB intéresse la France, l'Europe et l'Alliance atlantique au regard de ses implications potentielles sur les relations OTAN-Russie, sur les scénarios d'intervention au Moyen-Orient, ainsi que sur la planification d'opérations en coalition (contrôle maritime, présence avancée, frappes de longue portée etc.) et enfin sur les doctrines de dissuasion.

# Rousseau : approches du problème politique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles – Hobbes, Rousseau, Pascal

## La complexité de l'état de nature

Alors que Hobbes fait de l'état de nature un état de guerre, Rousseau semble décrire celui-ci comme un état de paix. Alors que pour Hobbes « *l'homme est un loup pour l'homme* », et qu'il ne devient un « *dieu pour l'homme* » qu'au sein de l'État, pour Rousseau « *l'homme est naturellement bon, c'est la société qui le corrompt* ».



DR

Cette opposition repose cependant sur une simplification de la pensée rousseauiste. Rousseau distingue en effet trois stades au sein même de l'état de nature. C'est d'abord le « *pur état de nature* » : les hommes y sont dispersés, proches de l'animalité dont seule la présence de la perfectibilité (qui ne s'est pas encore exercée, faute de relations sociales) les distingue. L'homme n'y est « *qu'un animal stupide et borné* » (*Contrat social*, I.I, ch. VIII). C'est ensuite la « *société commencée* » : dans un tel état, les hommes sont déjà *socialisés* mais non encore *politisés*. Ce qui signifie d'abord que les facultés de l'homme ont commencé à se développer et que celui-ci est pleinement homme. Mais cela signifie aussi que, à ce stade, les hommes ne vivent pas encore au sein d'un État (ils ne sont pas encore « *politisés* »). Les hommes n'y sont pas encore corrompus tels ceux de la société décrite pas le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* qui est fondée sur les inégalités sociales et la servitude. Le troisième stade de l'état de nature, enfin, est ce que Rousseau nomme « *le plus horrible état de guerre* ». C'est l'invention de la métallurgie et de l'agriculture, et le partage des terres qui en est résultat, qui ont mis fin à la « *société commencée* » et ont plongé l'humanité dans cet état de guerre qui rappelle l'état de nature hobbesien dans lequel l'homme n'était plus qu'un loup pour l'homme.

C'est pour sortir de cet état de guerre que va intervenir le *contrat* et le passage à l'état civil. Rousseau n'est donc pas si éloigné qu'on le dit de Hobbes. Chez l'un comme chez l'autre, c'est la guerre – et la menace permanente qu'elle fait courir au genre humain – qui est la cause du passage de l'état de nature à l'état civil.

## Un Rousseau non rousseauiste

Il est aujourd'hui banal de rappeler que la pensée politique de Rousseau est à l'opposé du rousseauisme avec lequel on l'a souvent, à la suite de Voltaire,

confondue. Lorsque Voltaire écrit en effet à Rousseau que son *Discours* « donne envie de marcher à quatre pattes », il est évident qu'il se méprend – ou feint de se méprendre – sur le véritable sens de l'œuvre de Rousseau. C'est que, s'il dénonce la société corrompue qui d'un être naturellement libre a fait un être vivant dans l'inégalité et la servitude, Rousseau n'entend nullement « revenir en arrière » : cette société corrompue n'est pas la seule possible et le *Contrat social* dresse l'épure d'une société non corruptrice. Cet homme du *Contrat*, que Rousseau nomme *citoyen* (par opposition au *bourgeois*), est encore dépendant, mais il n'est plus dépendant d'un autre homme (d'une volonté particulière et changeante), il dépend de la *volonté générale* et de la *loi* qui en est l'expression. Et c'est cette dépendance à l'égard de l'universel que Rousseau nome *liberté*.

Le citoyen peut être dit vertueux dans la mesure où la vertu est « la conformité de la volonté particulière à la volonté générale ». Il est donc libre puisqu'il obéit non à un autre homme (maître ou despote) mais à la loi, règle universelle qui vient de tous et s'applique à tous. C'est en ce sens que Rousseau peut écrire : « En se donnant à tous on ne se donne à personne », ou encore : « C'est en obéissant aux lois qu'on n'obéit pas aux hommes ». L'image d'un Rousseau romantique, ennemi de la société, est donc à rejeter. Loin de condamner la société, il veut la réformer. Et l'on comprend qu'il ait pu écrire, dans le *Manuscrit de Genève* : « Montrons-lui dans l'art perfectionné (= la société du *Contrat*) la réparation des maux (= inégalité et servitude) que l'art commencé (= la société du *Discours*) fit à la nature ».

### Possession et propriété

C'est seulement au sein de cette société civile que peut exister un véritable droit de propriété. Dans l'état de nature, en effet, seule a cours la possession. Celle-ci est un pur *fait*, non un *droit*, comme la propriété. Cette dernière seule est protégée, non par la seule force individuelle (comme l'est la possession, qui demeure par là même toujours fragile et précaire), mais par le corps social tout entier, par la force publique. C'est en ce sens que Rousseau peut écrire que le contrat est seul capable d'« assurer la légitime possession, changer l'usurpation en véritable droit et la jouissance en propriété ».

C'est ce contrat social, constitué par l'aliénation de la liberté de chacun au profit de tous, qui donne naissance au souverain, et à la volonté générale dont la loi est l'expression : « Ces clauses bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. » (*Contrat social*, I, VI).

# Le Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE), un outil opérationnel de prévention et de gestion des crises



Créé en 1992 comme organe subsidiaire de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), il devient agence de l'UE en 2002. Il est composé de 108 personnes issues des États membres de l'UE. Le CSUE agit sous la supervision politique du *Political and Security Committee* et sous la direction opérationnelle de la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Poli-

tique de sécurité. Il est situé en Espagne, près de Madrid.

Ce centre a pour mission de soutenir le processus de décision de l'UE dans le domaine de la PESC/PSDC (Politique étrangère et de sécurité commune/ Politique de sécurité et de défense commune), en fournissant des produits résultant de l'analyse d'images issues principalement de satellites. Cette analyse consiste à décrire, évaluer, visualiser des infrastructures et de l'activité humaine géographiquement référencées, utilisant, en plus de l'image, toutes les données complémentaires qui sont accessibles.

Fondamentalement, le cœur de métier du CSUE est l'exploitation d'**images** satellitaires réalisées par des **hommes**.

- En ce qui concerne les **images**, le Centre, ne disposant pas de capteurs, a recours à deux sources d'imagerie : commerciales (fournisseurs privés) et gouvernementales (États de l'UE possédant des capteurs comme les nations *HELIOS*, l'Allemagne pour le système *SAR LUPE* et l'Italie pour le système *COSMO SKYMED*, ayant signé les accords de fournitures avec l'UE). Le défi permanent du Centre est donc de pouvoir acquérir de l'image au moment voulu avec la qualité requise pour soutenir une crise en temps quasi-réel si besoin.

- En ce qui concerne les **hommes**, et la capacité d'analyse, il convient de développer et d'entretenir en permanence les compétences des analystes, mais également de disposer d'outils d'aide à l'interprétation à la pointe pour

couvrir des domaines aussi divers que l'optique visible, le radar, l'infrarouge, la vidéo, voire l'hyperspectral dans un futur plus éloigné. La formation des analystes demeure un axe de progrès majeur.

Les utilisateurs du CSUE sont :

- les entités de l'*European External Action Service (EEAS)*, agissant notamment dans le cadre de la gestion des crises, tels que le *Civilian Planning Conduct Capability*, l'*European Union Military Staff*, le *Joint Situation Centre* et les *Operational Head Quarters (OHQ)* ;
- les États membres et la Commission européenne ;
- les États tiers (« *Third States* ») ayant passé un accord avec l'*EEAS* pour obtenir des produits du CSUE ;
- les organisations internationales comme l'OTAN et l'ONU ;

L'action du CSUE réside dans son rôle de **soutenir des crises internationales**. En 2010-2011, le CSUE a été très fortement sollicité :

En effet, en Afrique du Nord et en Libye notamment, les analyses ont, par exemple, porté sur l'évacuation possible des ressortissants de l'UE dans les pays concernés, mais aussi sur la situation humanitaire et l'évolution de certains sites.

Dans le cadre de l'opération *Atalante* de lutte contre la piraterie le long des côtes somaliennes, le CSUE a été sollicité afin de détecter la préparation possible d'attaques de pirates au profit du soutien de l'*OHQ* de Northwood (UK) et de la *Task Force* déployée.

Le Centre a aussi participé à l'évaluation des dommages lors du tremblement de terre en Haïti, des inondations au Chili ou à Madère, au moyen de l'activation du programme *Global Monitoring for Environment and Security* dont il est l'un des contributeurs.

La vraie performance du CSUE est d'élaborer et de partager du renseignement entre 27 États membres. Il est aujourd'hui l'un des rares outils opérationnels au service de l'action extérieure de l'UE, apte à travailler 24 heures sur 24. Le CSUE dispose, d'ores et déjà, d'une réelle expérience dans le domaine du soutien des crises, notamment dans sa dimension « Sécurité ».

En sa qualité de centre de renseignement image ne disposant pas de capteurs, il lui faut donc s'assurer un accès à l'image au moment souhaité avec la qualité requise afin d'informer les autorités de l'UE, en particulier la Haute Représentante, mais aussi les acteurs sur le terrain. Cet impératif d'acquisition engage la crédibilité d'action de l'UE.

# L'appui aérien « centré sur le feu »

## 1918-2002

L'appui aérien centré sur le feu, selon la terminologie actuelle, concerne la participation directe de la puissance aérienne à la bataille des forces de surface et comprend l'appui aérien rapproché (*Close Air Support*) et l'interdiction (*Air Interdiction*). Son efficacité dépend de plusieurs facteurs : de la qualité et de la valeur des appareils aptes à l'appui des forces de surface ; de l'organisation du commandement et du contrôle des avions d'appui ; de la qualité des communications entre les forces terrestres et aériennes ; de l'entraînement commun aux opérations d'appui ; et, enfin, de la doctrine.

Dans l'histoire de l'appui aérien, trois périodes se distinguent. La première est celle des balbutiements. Elle voit la naissance d'une aviation spécialisée dans l'appui aérien rapproché. Le service aérien de l'armée allemande impériale, la *Luftstreitkräfte*, est le premier à mettre en service un avion adapté à l'appui aérien, le *Halberstadt CL II*, et constitue, en avril 1918, des *Schlachtstaffeln*, escadrilles spécialisées dans l'appui à la bombe et à la mitrailleuse des troupes au sol à très basse altitude. Au cours de l'entre-deux-guerres, de nombreux avions d'assaut sont mis en service. Le plus célèbre est le bombardier en piqué allemand *Stuka Ju-87*. Mais il faut aussi citer le *Caproni Bergamasca AP-1* développé d'après les idées du général italien Amedeo Mecozzi, l'*Aichi D3A* japonais qui fait des ravages à Pearl Harbor, le terrible *Ilyushin Il-2 Sturmovik* russe chasseur de chars avec ses 600 kg de bombes ou de roquettes ou le *Breguet Bre-693* français de bombardement en vol rasant employé en mai 1940 contre les colonnes de *Panzer* dans la région de Maastricht. L'élaboration des méthodes d'appui aérien revient aux Allemands et plus particulièrement au colonel von Richthofen. Commandant de la légion Condor durant la guerre d'Espagne, il organise des détachements auprès des forces terrestres équipés de liaisons sol-air pour guider l'aviation d'assaut.

Cet usage se perfectionne au cours de la seconde guerre mondiale, avec la création de véritables chaînes de commandement dédiées à l'appui aérien qui relient des détachements placés auprès des unités terrestres – division, corps d'armée – à un centre de commandement aérien tactique placé auprès d'une armée. Cette organisation se montre apte à diriger des avions en vol pour répondre à des demandes d'appui immédiates, en moins de trente minutes,

grâce à des moyens radar permettant de connaître la situation aérienne. Les avions spécialisés disparaissent car ils se montrent incapables de tenir le ciel face aux chasseurs purs. À la fin de la guerre, le *Stuka* qui a subi de lourdes pertes lors de la bataille d'Angleterre n'opère plus que de nuit en vol horizontal ou remorque des planeurs tandis que des chasseurs modifiés comme le *P-47* américain, le *FW-190G* allemand et le *Yak-7B* russe se consacrent à l'appui aérien. L'organisation alliée se montre très efficace et permet de consacrer une large partie de l'effort aérien, libéré de la tâche d'acquisition de la supériorité aérienne, à l'appui des opérations terrestres. Ce système mis au point à l'issue de la bataille de Kasserine – basé sur la centralisation du commandement et du contrôle des moyens aériens à un échelon élevé et l'adaptation d'une chaîne de commandement air aux unités terrestres – est ensuite repris avec quelques modifications de la guerre de Corée jusqu'à la guerre de libération du Koweït.

Aujourd'hui, plusieurs facteurs contribuent à faire évoluer l'appui aérien, dont le contrôle reste cependant centralisé. Tout d'abord, la nature des conflits – qui sont de moins en moins des conflits d'attrition – réduit l'importance de la mission d'interdiction par rapport à l'appui aérien rapproché. Ensuite, l'appui aérien fournit une puissance de feu indispensable à la manœuvre des forces de surface compte tenu, d'une part, de l'allègement des unités terrestres qui perdent une partie de leur appui organique d'artillerie pour devenir plus légères et plus mobiles – à l'image des nouvelles *Brigade Combat Team* américaines – et, d'autre part, de la perte du caractère linéaire de la manœuvre terrestre au profit d'un combat décentralisé, comme les opérations *Enduring Freedom* et *Iraki Freedom* ont pu le montrer. Enfin, l'amélioration des systèmes de communication (*Rover*, *Scarabée*) et les munitions guidées avec précision accroissent dans des proportions considérables l'efficacité des missions d'appui. Cependant, des exemples récents montrent que l'appui aérien dépend aussi de la qualité de l'esprit interarmées comme l'illustre l'opération *Anaconda* en mars 2002, qui avait été en grande partie préparée sans concertation avec la composante aérienne et alors que l'organisation de l'appui aérien ne comportait pas un organisme comparable à un *Air Support Operations Center*.

# Le pouvoir exécutif en France : le président de la République - 1

**En France, dans le cadre de la Constitution de 1958 (V<sup>e</sup> République), le pouvoir exécutif est exercé par le président de la République et le Gouvernement. Le président de la République, chef de l'État, désigne le Premier ministre en accord avec les membres du Gouvernement. Depuis 2002, le président de la République est élu pour un mandat de cinq ans. La Constitution octroie au président de la République des pouvoirs et des prérogatives propres qui ont été modifiés lors de récentes révisions constitutionnelles.**

## Rappel historique

En décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte devient le premier président de la République française élu au suffrage universel masculin, fonction qu'il occupera quatre ans. Sous la IV<sup>e</sup> République, le Président est élu par le Parlement pour sept ans. Mais cette fonction revêt un caractère honorifique puisque tous ses actes sont contresignés par le président du Conseil ou par un ministre. En 1947, le président Vincent Auriol dans *Journal d'un septennat* résume ainsi sa fonction : « *Mes conseils s'arrêtent au seuil de la décision. Je n'ai pas le droit de décision, j'ai le devoir d'avertissement et de conseil.* »

La Constitution de la V<sup>e</sup> République, voulue par le général de Gaulle, donne une place centrale à l'exécutif. Désormais le chef de l'État légitime son pouvoir par des élections au suffrage universel uninominal à deux tours. Lors de cette élection, le peuple choisit son représentant dans le cadre d'une circonscription, à la majorité absolue au premier tour, puis à la majorité relative au second. Ce système, qui élimine les petits partis, favorise la bipolarisation de la vie politique. Pour limiter le nombre de candidats à la présidence, la loi du 18 juin 1976 prévoit que les postulants doivent réunir au moins cinq cents parrainages d'élus de trente départements différents. La durée du mandat du Président est fixée initialement à sept ans mais la réforme constitutionnelle de 2000 décidée après un référendum instaure un quinquennat. Cette révision est établie pour que le mandat présidentiel concorde avec la durée de celui des députés. Cette loi prend effet avec l'élection présidentielle de 2002.

## Un pouvoir régalien

Par tradition gaullienne, les compétences du président de la République couvrent la défense nationale et la politique étrangère et laissent, selon l'ex-



pression du général de Gaulle, « *l'intendance* » au Premier ministre, à savoir la politique intérieure, sociale et économique et la gestion de l'administration. En effet, l'article 8 lui confère le droit de nommer le Premier ministre. Depuis 1958, pour assurer la cohérence de son action, le chef de l'État réunit le Conseil des ministres tous les mercredi matin au palais de l'Élysée. Le Président dirige et définit l'ordre du jour des travaux du Conseil des ministres. Après délibération du Conseil, il signe les ordonnances et les décrets. Son pouvoir réglementaire (article 13) s'étend aussi à la nomination des hauts fonctionnaires (officiers généraux, recteurs d'académie ou dirigeants d'administration).

Le chef de l'État est le représentant de la Nation (article 14). À ce titre il se voit confier des pouvoirs diplomatiques qui l'autorisent à négocier les traités. L'article 5 fait du Président le garant des institutions, de la Constitution, « *de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités* ».

En cas de crise grave, il peut faire valoir l'article 16, qui lui confère les pleins pouvoirs afin de prendre des mesures exigées par les circonstances. Cet article n'a été utilisé qu'une seule fois dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République par le général de Gaulle en 1961.

### **Un pouvoir qui ne cesse d'évoluer**

En 2008, une nouvelle révision de la Constitution confère de nouveaux pouvoirs au président de la République. Désormais, il peut prendre la parole devant le Congrès. À l'issue d'une telle intervention un débat, sans vote, a lieu. Les opposants à cette réforme dénoncent une atteinte au principe de séparation des pouvoirs exécutif et législatif. Mais cette dernière révision constitutionnelle limite ou encadre aussi les pouvoirs présidentiels. Ainsi, le Président ne peut plus être élu que pour deux mandats, soit pour une durée maximum de dix ans. Le droit de grâce collective octroyé par le Président est supprimé, il garde toutefois le droit de grâce individuelle. Enfin, le chef de l'État ne siège plus au Conseil supérieur de la magistrature.

La V<sup>e</sup> République est donc un régime qui demeure présidentiel, mais les diverses révisions constitutionnelles tendent à renforcer le pouvoir du Parlement pour l'élaboration des lois. Pendant les périodes de cohabitation, l'exécutif est bicéphale mais le chef de l'État garde ses prérogatives en matière de politique étrangère et de défense nationale.

Sous la haute direction de monsieur Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris

---

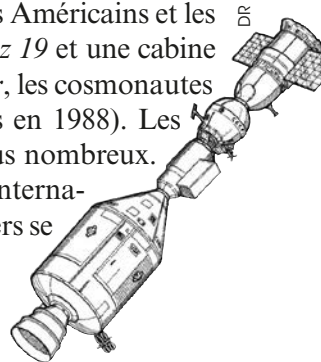
# Le vol dans l'espace, de la prouesse technique à l'enjeu commercial

**Au cours de la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle, grâce au développement des moteurs-fusées, aux progrès de l'avionique et à l'amélioration des matériaux, les vols spatiaux se multiplient. D'abord consacrés à l'exploration, ils deviennent peu à peu un véritable enjeu commercial avec le développement du tourisme spatial.**

Dans les années 1950, les Américains et les Russes commencent à rivaliser d'innovations techniques pour gagner la course à l'espace. Le 4 octobre 1957, les Russes envoient leur premier satellite artificiel : *Sputnik 1*. En novembre 1957, le premier vol habité a lieu, avec la chienne *Laïka*. Du côté américain, *Explorer 1* prend son envol le 1<sup>er</sup> février 1958, puis John Glenn est le premier astronaute dans l'espace le 20 février 1962. Commencent ensuite les premières missions lunaires avec l'envoi des vaisseaux russes *Lunik* en 1959. Le 12 avril 1961, le Russe Youri Gagarine est le premier homme dans l'espace à bord de *Vostok 1*. Puis, le 18 mars 1965, Alexei Leonov est le premier homme à se déplacer dans l'espace. Du côté américain, les prouesses commencent à se multiplier. Ils réalisent leur premier amarrage le 16 mars 1966, et le 2 juin *Surveyor 1* atterrit sur la Lune. Les Américains acquièrent réellement la supériorité avec les vols habités *Apollo*, et lorsque Neil Amstrong, en 1969, marche sur la Lune. Puis, à partir de 1975, symbole de la détente, les Américains et les Russes allient leurs projets. Le 17 juillet, un vaisseau *Soyouz 19* et une cabine *Apollo* se rejoignent sur orbite. Avec *Saliout* et la station *Mir*, les cosmonautes passent de plus en plus de temps dans l'espace (366 jours en 1988). Les pays développant des programmes spatiaux deviennent plus nombreux. Avec la collaboration internationale, des stations spatiales internationales voient le jour. Les missions d'exploration de l'Univers se multiplient et s'ouvrent au privé (Arianespace).

## Le tourisme spatial

Certaines agences spatiales nationales et internationales (ESA, NASA) ont d'abord mis en place des vols spatiaux privés, à des prix très élevés. Le premier touriste de l'espace, l'Américain Denis Tito, a déboursé en 2001 plus de 20 millions de dollars pour passer huit jours à bord de la Station spatiale



internationale (2001). En 2003, le Britannique Richard Branson, créateur de la société *Virgin*, a l'idée de constituer une flotte d'appareils destinés au tourisme spatial. Il crée alors la compagnie *Virgin Galactic*. Malgré quelques problèmes techniques et une explosion en 2007 qui coûte la vie à trois ingénieurs, Branson présente son appareil achevé en 2010. Pouvant accueillir six voyageurs et deux pilotes, il propose un voyage de courte durée avec cinq minutes d'apesanteur, le vaisseau sortant à peine de l'atmosphère. Le prix proposé est beaucoup moins élevé que celui de ses concurrents mais reste une somme importante : pas moins de 200 000 dollars par personne.

Le 17 octobre 2011, Branson a inauguré le premier aéroport spatial de l'histoire, le *Spaceport America*, situé à Las Cruces aux États-Unis, dans le désert du Nouveau-Mexique. D'après l'homme d'affaires, les réservations sont déjà nombreuses, s'élevant à plusieurs centaines.

### La colonisation spatiale

Des groupes de développement de la NASA, de l'Agence spatiale européenne (ESA), des Agences spatiales russe et chinoise ont déjà étudié la possibilité de créer des colonies spatiales. Ils ont mené des études théoriques relatives à la colonisation de satellites naturels comme la Lune et les lunes de Jupiter, les astéroïdes ou certaines planètes comme Mars. Finalement, il semblerait plus simple que les premières colonies soient des stations spatiales mises en orbite planétaire ou solaire. Mais, pour le moment, il reste trop de paramètres qui ne sont pas maîtrisés. En effet, les flux de particules solaires provoqueraient chez l'homme un certain nombre d'effets secondaires néfastes, comme le développement de maladies. L'idéal serait donc de pouvoir recréer les mêmes conditions de vie que celles existant sur la Terre, ce que l'on appelle la « terraformation ».

Si le tourisme spatial ne concerne pour le moment que quelques privilégiés, il va certainement se développer à l'avenir et devenir un véritable enjeu commercial. À terme, cet enjeu pourra concerner la colonisation de l'espace.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale



*Spaceport America.*

# L'affaire Dreyfus (1894-1906)

**En 1894, Alfred Dreyfus (1859-1935), officier français d'origine alsacienne et de confession israélite, est injustement accusé d'espionnage et condamné. En peu d'années, deux camps s'affrontent en France, « dreyfusards » et « antidreyfusards », en un combat dépassant la personne de Dreyfus.**

Tout commence en septembre 1894, lorsque, dans la corbeille à papiers de l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne en France, sont retrouvés les morceaux d'un bordereau manuscrit relatif à l'envoi de renseignements sur les nouveaux matériels de l'armée française et sur le détail de la répartition des troupes sur la frontière. Une enquête est ouverte, elle est très vite connue du grand public, on cherche un coupable. Un rapprochement hasardeux est fait entre le document et l'écriture d'un capitaine affecté à l'État-major général, Alfred Dreyfus.

Le 13 octobre, l'officier est convoqué au ministère de la Guerre ; il est accusé de haute trahison, arrêté, emprisonné. Une instruction judiciaire est ouverte le 3 novembre, et le procès débute le 19 décembre 1894, à huis clos, devant le premier conseil de guerre permanent du gouvernement militaire de Paris. Dreyfus clame son innocence, mais le dossier de l'accusation – tenu secret et composé de faux – est transmis aux juges peu avant le verdict sans être communiqué à l'accusé ni à son avocat. Le capitaine est jugé coupable à l'unanimité le 22 décembre et condamné à la dégradation et à la déportation à vie.

Le 5 janvier 1895, dans la cour de l'École militaire, Dreyfus est dégradé et, la nuit du 17 janvier 1895, il est sorti de la prison de la Santé puis emmené au bagne de l'île de Ré, avant d'être embarqué le 21 février pour les îles du Salut au large de la Guyane. Enfermé sur l'île du Diable à partir du 14 avril, il y passe cinq terribles années d'isolement.

Pendant ce temps, le lieutenant-colonel Picquart, promu à la tête du service des renseignements, remarque une similitude entre une carte-télégramme remise à la section statistique et l'écriture d'un certain commandant Esterhazy, dont on découvre les liens avec un attaché militaire allemand. En approfondissant son enquête, Picquart est convaincu que Dreyfus a été victime d'une horrible erreur judiciaire ; il le fait savoir, ce qui lui vaut d'être démis de ses fonctions en novembre 1896. Il est alors remplacé par le colonel Henry, qui fournit de nouveaux documents accusateurs contre Dreyfus. La famille de ce dernier

demande un procès contre Esterhazy, mais celui-ci est acquitté à l'unanimité début janvier 1898.

Le 13 janvier 1898, Émile Zola publie dans le journal de Clemenceau, *L'Aurore*, un article intitulé « J'accuse », destiné au président de la République, Félix Faure, dénonçant les officiers ayant trafiqué les documents de l'Affaire. Il s'agit en réalité pour Zola d'être accusé de diffamation, afin qu'un procès soit rouvert. Mais l'armée ne porte plainte que pour quelques mots concernant l'affaire Esterhazy, il n'est pas question de Dreyfus, et l'écrivain, condamné à un an de prison, doit s'exiler. L'Affaire prend des proportions nouvelles car la France est divisée entre antidreyfusards et dreyfusards : d'un côté des antisémites, des partisans de l'autorité, mais aussi des patriotes persuadés que reconnaître une erreur affaiblirait dramatiquement l'armée et le pays, de l'autre des antimilitaristes, des défenseurs des Droits de l'homme, d'autres patriotes certains que reconnaître et corriger une erreur ne peut qu'être bénéfique pour l'armée et le pays.

En août 1898, coup de théâtre : en examinant les documents, on constate leur falsification, le colonel Henry passe aux aveux devant le ministre de la Guerre, puis se suicide. Esterhazy fuit en Angleterre et la demande de révision du procès est acceptée. Le 3 juin 1899, le jugement de 1894 est annulé par la Cour de cassation et Dreyfus sorti de son isolement. Un nouveau procès est ouvert à Rennes le 8 août 1899 et, le 9 septembre, Dreyfus est déclaré « *coupable avec des circonstances atténuantes* » et de nouveau condamné. Face à ce verdict injuste et absurde, et devant les protestations d'une bonne partie de l'opinion, le président de la République le gracie dix jours plus tard. Cependant, il faut attendre juillet 1906 pour qu'il soit pleinement réhabilité ; il est réintégré dans l'armée et promu chef d'escadron puis décoré de la Légion d'honneur dans la cour de l'École militaire.

En août 1898, coup de théâtre : en examinant les documents, on constate leur falsification, le colonel Henry passe aux aveux devant le ministre de la Guerre, puis se suicide. Esterhazy fuit en Angleterre et la demande de révision du procès est acceptée. Le 3 juin 1899, le jugement de 1894 est annulé par la Cour de cassation et Dreyfus sorti de son isolement. Un nouveau procès est ouvert à Rennes le 8 août 1899 et, le 9 septembre, Dreyfus est déclaré « *coupable avec des circonstances atténuantes* » et de nouveau condamné. Face à ce verdict injuste et absurde, et devant les protestations d'une bonne partie de l'opinion, le président de la République le gracie dix jours plus tard. Cependant, il faut attendre juillet 1906 pour qu'il soit pleinement réhabilité ; il est réintégré dans l'armée et promu chef d'escadron puis décoré de la Légion d'honneur dans la cour de l'École militaire.

L'affaire Dreyfus a sérieusement ébranlé l'ordre militaire de la III<sup>e</sup> République, elle a surtout déchaîné les passions jusqu'à modifier pour plusieurs années l'équilibre des partis politiques, faisant passer d'une tendance à la coalition des centres à un clivage droite/gauche et voyant l'apparition, à côté des conservateurs, d'une droite révolutionnaire subversive tout à fait nouvelle.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne



# Idéocratie et idéologie

**Le régime idéocratique met un pouvoir total au service d'une idéologie elle aussi totale et utopique. Une utopie étant irrationnelle, sa réalisation corrompt tout, avant d'échouer en tout et de disparaître.**

En tant que « idéo- », l'idéocratie est une utopie au pouvoir. Une utopie est une construction idéologique, qui a la prétention de bâtir une cité parfaite, c'est-à-dire une politique ainsi instituée que toute imperfection en a disparu et que le bonheur de chacun et de tous est assuré à jamais. Or il est irrationnel de tenir que la perfection puisse être réalisée. En effet, l'espèce humaine étant libre, elle est par le fait même faillible, car, sinon, la capacité des contraires lui serait déniée, le choix entre le bien et le mal, le vrai et le faux, l'utile et le nuisible. La contrainte de la liberté impose à la condition humaine l'imperfection, même dans les conditions les plus favorables. La démocratie la mieux instituée marche normalement mal : elle souffre d'une infinité d'imperfections, dont la résultante est pourtant supportable. Toute tentative pour tourner cette contrainte et instaurer la perfection conduit à abolir la liberté et à faire en sorte que tout aille anormalement mal. L'idéocratie est le contradictoire de la démocratie dans toutes les dimensions du politique. Ce n'est pas le cas de la hiéocratie traditionnelle, qui est plutôt un moindre mal politique et un recours inévitable, quand la guerre et les conquêtes fondatrices de principautés, de royaumes et d'empires ont détruit les conditions de possibilité de la démocratie.

L'idéologie poussée jusqu'à l'utopie corrompt et pervertit tout ce qu'elle touche. Elle inflige des catastrophes inédites, dès qu'elle cherche à s'inscrire dans la réalité. Ses nuisances sont si manifestes, que son existence peut paraître énigmatique. Pour l'expliquer, il faut distinguer trois moments de l'idéologie utopique. Le premier est celui de sa génération. L'utopie n'est pas une production moderne. L'aspiration à la perfection est une constante, nourrie de l'expérience des imperfections, d'un sentiment de révolte et d'une projection dans un état inversé de perfection. L'issue la plus courante est une inversion de nature religieuse, située dans un au-delà. Certaines solutions visent ou promettent des états de perfection dès ce monde-ci, soit dans des contre-sociétés hors du monde soit à travers un cataclysme qui abolisse le

monde tel qu'il est et lui substitue un autre régénéré. La contribution de la modernité est dans la propension à transcrire politiquement et non plus religieusement l'aspiration à la perfection ici-bas.

Dès lors, l'idéologie vit son deuxième moment et devient un programme politique et un point de ralliement, pour tous ceux qu'anime l'indignation contre le monde tel qu'il est et l'espoir en un monde radieux. Ces exaltés sont toujours très minoritaires. Pour que le parti de l'utopie accède au pouvoir, il faut un concours de circonstances improbables, comme il s'en est rencontré tout au long du xx<sup>e</sup> siècle. Une fois au pouvoir, l'idéologie connaît son troisième moment. Elle sert à justifier les positions occupées par les maîtres du pouvoir et à légitimer toutes leurs entreprises, en particulier les stratégies dictées par la dimension « -cratie » de l'idéocratie.

Plusieurs idéologies/utopies peuvent bénéficier de ces trois moments [*Carnets du temps* n° 18]. Quelles qu'elles soient, les expressions de l'utopie au pouvoir sont partout les mêmes. Elles sont distribuées en trois phases très différentes. La première et la plus courte est celle de l'accession au pouvoir. Elle est marquée par une atmosphère de fête et par l'illusion que les promesses utopiques pourront être tenues. La deuxième est plus ou moins prononcée, selon l'intensité des oppositions et la gravité des difficultés. C'est une phase terroriste, où la force est appliquée à toutes les oppositions réelles ou imaginaires et déployée contre les réticences et les résistances de la nature des choses. L'idéologie sert à masquer la réalité et fonde un régime du mensonge généralisé.

La dernière phase est celle où l'appareil du pouvoir est parvenu à un compromis entre ses différentes factions. Il peut faire de son monopole des usages variés : pratiquer une politique de grandeur sur la scène extérieure, vivre en parasite du peuple ou évoluer vers un régime autoritaire, plus propice aux réformes efficaces. Dans tous les cas, l'idéologie fondatrice a perdu toute substance et attrait. Elle s'est résolue en formules creuses. Comme il est impossible de se maintenir indéfiniment au pouvoir en excipant seulement de la force, les maîtres recourent à un substitut idéologique toujours disponible : l'exaltation nationaliste.

# La sagesse

**L'éthique sapientielle est l'alternative de l'éthique religieuse. Le fondement métaphysique de la sagesse est aussi solide que celui de la religion, mais ses développements historiques ont été, jusqu'ici, plus discrets et ses thèmes centraux moins explicites.**

L'éthique de la bonne vie dans sa version religieuse a dominé dans les histoires humaines jusqu'à l'émergence de la modernité en Europe à partir des  $xiv^e$  et  $xv^e$  siècles et au triomphe de la sécularisation, toujours en Europe, à partir du  $xix^e$  siècle et surtout dans la seconde moitié du  $xx^e$ . La version séculière n'était pas ignorée, mais soit recouverte d'accents religieux soit confinée dans des expressions particulières. La plus répandue est le proverbe. Les proverbes sont des trésors de savoirs accumulés par l'expérience. Ils touchent à tous les ordres de l'humain, si bien que l'éthique sapientielle se trouve noyée parmi des considérations de toute nature. L'autre expression est, en sens contraire, trop spécialisée et trop intellectuelle, pour avoir réussi à franchir le cercle étroit des philosophes. Par ailleurs, la sagesse trace une voie qui ne saurait être parcourue que dans la solitude et l'intimité, si bien qu'elle ne laisse guère de traces repérables dans la matière historique, sinon dans les recueils de proverbes et les traités de philosophie. Pour l'essentiel, l'éthique séculière est en voie d'émergence et devrait bénéficier à l'avenir de développements plus spécifiques, qui trouvent un écho au-delà du cercle des spécialistes.

En attendant, il est possible déjà de tracer un parallèle précis entre la sagesse et la religion et de faire ressortir ce en quoi les deux se distinguent. Leur fondement métaphysique est radicalement différent. La sagesse prend appui sur la solution séculière du syllogisme métaphysique, qui affirme que l'absolu est le Devenir. Celui-ci est l'ensemble en perpétuelle transformation d'innombrables devenants, qui ne font que traverser l'existence. Le Devenir n'a ni commencement ni fin ; ses limites sont inconnues, car la science n'exclut pas la possibilité d'univers parallèles à celui que nous occupons ; il est impossible de savoir, depuis notre poste d'observation, les possibles qu'il recèle et qui pourraient être actualisés ailleurs, dans cet univers ou dans d'autres, parallèles, passés ou à venir. Quelle que soit l'immensité du champ



des possibles parcouru par le Devenir perpétuel, il est assuré qu'il n'y a rien en dehors de ce champ. Pour nous humains sur cette Terre dans un bras de cette galaxie, cette conception austère et un peu effrayante de l'absolu a trois conséquences décisives pour l'éthique de la bonne vie.

La première est d'abolir tout espoir qu'il puisse y avoir un au-delà occupé par l'Être et qu'il soit possible de le rejoindre par-delà la nature et la condition humaines. Le Devenir ignore tout salut, quel qu'il soit. Comme tous les devenants dans tous les règnes, physique et vivant, comme les galaxies, les étoiles, les planètes et comme les bactéries, les fougères, les vertébrés, les humains doivent se plier à un plan d'organisation et à un mode de fonctionnement imposés par la nature des choses. Il y a une nature humaine dont résulte une condition humaine, et la règle première de la sagesse est d'en prendre une vue aussi juste que possible, de manière à se donner les moyens de s'en accommoder et d'en tirer les plus grands avantages possibles. Comme tout ce qui existe, les individus humains sont promis à une mort prochaine, sans le moindre espoir d'une survie quelconque : il faut s'y soumettre et se mettre en état d'apprécier au mieux le passage dans l'existence.

Une deuxième conséquence est l'unicité de l'existence. Chaque être humain n'a qu'une seule vie à sa disposition. Ce constat devrait lui imprimer le sentiment d'une chance inouïe, car la probabilité qu'un individu accède à l'existence, est infime et insignifiante au regard de la quasi-infinité des probabilités qu'il n'existât point. Le simple fait d'être en vie est un miracle, dont il convient de prendre conscience. Le sentiment doit se développer en la résolution de ne pas gaspiller cette chance, mais d'en tirer, au contraire, toutes les possibilités, qui aillent dans le sens du perfectionnement humain. En effet, une dernière conséquence de la métaphysique du Devenir est d'imposer aux humains le devoir de pratiquer leur métier humain le mieux possible. Celui-ci est l'application aux fins de l'homme, qu'elles soient intermédiaires ou dernières. La recherche du bonheur est un devoir, au même titre que la poursuite de la paix, de la justice, de la prospérité, de l'efficacité..., et même à un titre supérieur, puisque le bonheur est la traduction séculière de la félicité qui couronne le système des fins et lui donne un sens.

# *L'Assommoir* (1877) d'Émile Zola (1840-1902)

*L'Assommoir* se déroule de 1850 à 1869, durant presque toute la période du Second Empire. Il s'agit du septième roman reprenant la vie de la famille Rougon-Macquart. Pour écrire ce roman expérimental mettant en scène des ouvriers soumis à leur milieu, Zola a mené un certain nombre d'enquêtes : « *J'ai voulu peindre la déchéance fatale d'une famille ouvrière dans le milieu empesté de nos faubourgs* ». À sa sortie, le livre est très mal accueilli, la gauche déplorant une description dévalorisante du milieu ouvrier, et la droite, des propos « pornographiques ». Mais, en définitive, le roman devient très vite populaire et atteint des records de tirages.



DR

## Ouvriers et fatalité sociale

Le roman se déroule pendant une période de grand essor économique, où se développe le capitalisme, qui crée de grandes villes industrielles remplies de travailleurs déracinés et miséreux, que le moindre choc peut faire basculer dans les bas-fonds. Zola, qui a côtoyé cette misère, veut écrire « *un roman de mœurs et non un roman politique* », afin de montrer la réalité avec ses « plaies », ses « souffrances » et ses « vices ». Il intègre donc les ouvriers dans la littérature française, décrivant un monde où l'homme est totalement dépendant de son travail pour vivre, ou même survivre, un monde où la conscience accrue et permanente de la précarité ne laisse aucun répit, un monde, même, où les hommes luttent simplement pour pouvoir vivre leur vie jusqu'au bout. Lorsque Coupeau tombe du toit, c'est toute une famille qui bascule dans la misère, mais aussi dans le vice. En effet, cette pauvreté est créatrice de vices, selon Zola, qui croit profondément au déterminisme. Pour lui, « *les faits intellectuels sont le produit de l'influence sur l'homme de la race, du milieu et du moment* ». Ainsi, ce sont les conditions d'existence des ouvriers qui les mènent à « *l'ivrognerie* » et à « *la fainéantise* », et « *au bout [...], il y a le relâchement des liens de la famille, les ordures de la promiscuité, l'oubli progressif des sentiments honnêtes, puis comme dénouement la honte et la mort* ».

## L'exemple de Gervaise

Gervaise est issue de la branche bâtarde des *Rougon-Macquart*. Elle a été « *conçue dans l'ivresse, sans doute, pendant une de ces nuits honteuses où les*

*époux s'assommaient, elle avait la cuisse droite déviée et amaigrie, étrange reproduction héréditaire des brutalités que sa mère avait dû endurer dans une heure de lutte et soûlerie furieuse* ». Battue par un père alcoolique, boiteuse, la jeune femme a pourtant au départ beaucoup de qualités : elle est jolie, douce et travailleuse. Mais, parce qu'elle est de nature plutôt passive et confrontée par son mari au monde ouvrier, elle entre dans un engrenage fatal. Gervaise commence à travailler très jeune, à l'âge de dix ans, dans une blanchisserie. À l'âge de quatorze ans, elle est enceinte de son premier enfant mais le père, Lantier, s'enfuit avec une autre femme. Elle se marie alors avec l'ouvrier-zingueur Coupeau, qui, en tombant du toit, l'amène à dépenser tout son argent pour le soigner. Inactif un temps, il devient fainéant. Dans le même temps, Lantier s'installe chez eux et Gervaise se retrouve partagée entre ce dernier, son mari, et Goujet avec lequel elle entretient une relation platonique, mais refuse de s'enfuir. Bientôt, elle vend sa boutique de blanchisserie pour s'installer dans un logement miséreux. Sa fille, Nana, devient une « peste ». Elle se met alors à boire pendant que Coupeau sombre dans la folie. Elle grossit, s'avachit, puis se met à faire le trottoir. Son mari meurt d'un accès de delirium tremens et elle s'enfonce encore davantage dans la misère, se mettant à mendier, jusqu'à mourir de « *misère, des ordures et des fatigues de sa vie gâtée* » sous une cage d'escalier.

### **Au centre de la débâcle, l'alcool**

Le titre de l'œuvre, *L'Assommoir*, désigne le bar du père Colombe, qui, chaque jour, réunit et assomme « *les soiffards* », travailleurs artisans et ouvriers du quartier. Il désigne, de façon métonymique, l'alcoolisme, mais aussi la douleur humaine, celle d'être conditionné par son hérédité, son milieu et ses faiblesses. Le bar abrite un « monstre », l'alambic du père Colombe, qui, de façon presque ironique, inonde le quartier de son eau-de-vie, aussi appelée « *tord-boyaux* ». Dans ces villes industrielles, l'alcoolisme est comme un virus qui se propage, participant au délabrement général et exacerbant les violences.

*L'Assommoir* est donc une peinture qui se veut réaliste de la vie ouvrière de l'époque. À travers Gervaise, Zola montre la fatalité sociale qui s'abat sur ces hommes confrontés à un milieu qui ne leur laisse aucune chance de s'en sortir correctement. En tant que classique des programmes scolaires, il s'en vend toujours plusieurs centaines de milliers par an.

# Les impressionnistes

**L'impressionnisme est un courant pictural qui apparaît en France entre 1860 et 1890. Sa technique, révolutionnaire, heurte pendant plus de trente ans les contemporains, mais le traitement des couleurs, associé à une représentation lumineuse des paysages, va très vite séduire un large public.**

## Les impressionnistes

Louis Leroy, critique d'art dans le journal *Le Charivari*, publie le 25 avril 1874 un article virulent sur les nouveaux peintres qui exposent en marge des salons officiels. Il intitule son pamphlet *L'Exposition des impressionnistes*. Par ce bon mot, il vient de donner involontairement le nom à ce nouveau courant pictural. En effet, les peintres Frédéric Bazille, Édouard Manet, Alfred Sisley, Claude Monet, Pierre-Auguste Renoir, Camille Pissarro et Cézanne dont les œuvres sont toutes refusées au Salon de Paris, décident de s'unir pour monter une exposition indépendante : *le Salon des refusés*.



DR Le palais de l'Industrie, où se tint le Salon des refusés (1863).

À cette époque la peinture, héritière de l'Académie royale de Louis XIV, est figée et codifiée par des règles strictes. Les peintres du XIX<sup>e</sup> siècle représentent fidèlement la nature, les paysages et les hommes. La mythologie, la Bible ou la nature en sont les thèmes favoris. En France, au début du siècle, Delacroix, Courbet, Corot ou Gérault ouvrent la voie aux impressionnistes en s'affranchissant de la peinture classique,

en imposant des thèmes réalistes traités avec de la couleur et du mouvement.

Les artistes impressionnistes, qui sont majoritairement républicains, trouvent dans la peinture un moyen de contester l'ordre imposé par Napoléon III. Ils peignent des paysages champêtres épargnés par la révolution industrielle qu'incarne le Second Empire.

Ils contestent aussi l'art pompeux des peintres officiels qui exécutent sur commande des grandes fresques historiques. Ils veulent saisir les couleurs, la lumière et l'instant. Ils désertent donc les ateliers pour les bords de la Seine, dont les eaux noires reflètent parfaitement les multiples couleurs du ciel, des feuilles ou des prairies.

La représentation du paysage a déjà été utilisée par les peintres hollandais du XVII<sup>e</sup> siècle comme Jan Van Goyen ou les paysagistes anglais tels

que Turner ou John Constable, mais la technique employée par les jeunes peintres français est révolutionnaire.

### Des touches de couleurs

En 1824, Nicéphore Niepce invente la photographie, qui permet de saisir fidèlement un lieu ou une scène. Les peintres impressionnistes se sentent donc libérés de la nécessité de représenter la réalité et laissent vagabonder leur imagination pour représenter « *du concret et du vivant* ». Manet affirme ainsi : « *je peins ce que je vois, et non ce qu'il plaît aux autres de voir* ». Pour les peintres impressionnistes, peu importent les détails ou la précision du trait, seule compte l'émotion suscitée par la contemplation des couleurs. Pour rendre cette impression, ils utilisent en majorité des tons clairs qu'ils fractionnent, mélangent ou superposent. Ils abandonnent le dessin au contour précis, pour des esquisses, des petites touches de couleur, des épaisseurs de matière ou des points qui suggèrent la forme et le mouvement. En 1896, en admirant *Impression, soleil levant*, Émile Zola écrit : « *Chez Monet, l'eau est vivante, profonde, vraie surtout. Elle clapote autour des barques avec de petits flots verdâtres coupés de lueurs blanches.* »

### Les artistes

Les critiques virulentes soudent ces peintres mais il existe toutefois quelques différences entre ces artistes. Monet est fasciné par le changement constant de la lumière et compose autant de toiles qu'il remarque de nuances lumineuses. Il peindra ainsi une série de meules de foin à différentes saisons et une série sur le porche de la cathédrale de Rouen. Cette idée de série est reprise par Sisley, qui représente à différentes heures de la journée des scènes bucoliques. Mais la véritable passion de Sisley est le paysage. Il exécute des toiles où le ciel, qui occupe les trois quarts de la toile, et l'eau s'animent par le jeu de la lumière et des reflets (*Le Moulin à Moret*). Pissarro, pour sa part, compose avec précision, en prenant bien soin de moduler les couleurs pour suggérer la profondeur spatiale (*Rives de OMarne à Chennevières*). Pierre-Auguste Renoir occupe une place particulière chez les impressionnistes, puisqu'il consacre son œuvre à représenter des nus, des natures mortes ou des portraits. Il aime aussi figer des instants de la vie quotidienne comme dans *Le Bal du Moulin de la Galette*.

Les héritiers des impressionnistes (Gauguin, Van Gogh ou Seurat) peaufinent la technique en juxtaposant de petites touches de peinture rouge, bleue et jaune sur du violet, de l'orange et du vert.

Le succès des expositions consacrées aux impressionnistes témoigne que ce courant reste l'un des préférés du public.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

— **Le citoyen Durand** : *Je demande à ce que* l'on donne à tous les membres de la Commune la faculté de visiter toutes les maisons de détention.

(Extrait du *Journal officiel de la République française* du 23 avril 1871)

L'emploi des prépositions n'est pas chose évidente dans la langue de Molière. Les hésitations sont grandes pour savoir laquelle doit être employée après un verbe... (cf. « partir pour... », *Les Carnets du Temps* n° 3).

Cela dit, il existe des verbes auxquels nous, Français, souhaitons attribuer une préposition tandis que la règle ne le demande pas. Pourquoi utiliser la formule lourde, pesante et grammaticalement incorrecte « demander à ce que... » tandis qu'on devrait user de la formule simple, légère et grammaticalement correcte « demander que... », qu'on se le demande !

Alors, dorénavant, oubliez « demander à ce que... » et suivez l'exemple de Jules Vallès (auteur de la trilogie autobiographique, *L'Enfant*, *Le Bachelier*, *L'Insurgé*) qui, dans ce même *Journal officiel*, affirmera haut et fort :

— **Le citoyen Vallès** : *Je demande qu'*on constate qu'un membre de la Commune pourra entrer dans une maison à toute heure.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

# Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,  
chef d'état-major de l'armée de l'air

**Gilles Lemoine**, *général de division aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

**Jean Tulard**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**Jean Baechler**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**André Lewin**, *ambassadeur de France.*

**Denise Flouzat**, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

**Jean-Pierre Zarader**, *agrégé de philosophie.*

**Jean-Yves Daniel**, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

**Patrick-Louis Hubert**, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

**Patrick Facon**, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

**François Pernot**, *maître de conférences en histoire moderne.*

**Alain Bévillard**, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

**Pierre Demeulenaere**, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*